

HMI avec Bernard Friot, le vendredi 12 avril 2019 à 12h45



en salle Closon (RC-B-224)

Depuis des années, les médias nous expliquent que la France va mal, nous culpabilisent avec le déficit de la Sécurité Sociale, nous expliquent que la seule et unique option est le modèle capitaliste actuel, qu'il n'y a pas d'autres alternatives. Ce sont toujours les mêmes intervenants et soi-disant experts qui interviennent dans les journaux, émissions politiques pour nous expliquer que l'on ne travaille pas assez, que l'on n'est pas assez flexible, pour opposer secteur public au secteur privé, etc. Même si le capitalisme est parfois remis en cause, quasiment aucun autre système ne lui est opposé en retour dans les grands médias traditionnels. Et trop souvent, les organisations syndicales se cantonnent à des revendications défensives, au lieu de les inscrire dans un projet émancipateur qui ose remettre en cause les fondements de la logique du système actuel.

Résultat, une certaine fatalité s'est installée dans l'opinion publique, le système capitaliste dans lequel nous vivons est pensé comme immuable. Pourtant, il existe des sociologues, des économistes tel que Frédéric Lordon qui proposent des alternatives crédibles et des projets alternatifs à l'emprise du capital sur nos vies. Pourtant des associations, tel que le Réseau Salariat, proposent de nouvelles idées comme le salaire à vie (à ne pas confondre avec le revenu universel!).

Bernard Friot, membre du Réseau Salariat, viendra discuter de ses alternatives mais aussi de la remis en cause, par le rapport CAP22, du service public et du statut de fonctionnaire, **vendredi 12 avril à 12h45 en salle Closon.**

Bernard Friot est un sociologue, économiste, professeur à l'université Paris-Nanterre (Paris X) et défenseur du statut de la fonction publique et de la création d'un salaire à vie. Ses recherches portent sur la sociologie du salariat, sur les différents systèmes de protection sociale européen et contestent les idées communément admises. De ses recherches, Bernard Friot a exprimé l'idée du salaire à vie pour répondre aux crises capitalistes que l'on subit. Son intervention nous aidera à comprendre les ressorts profonds du projet du gouvernement (CAP 22) et mettra en discussion des thèses pour penser à une alternative au système actuel.



Bernard Friot anime également l'Institut Européen du Salariat et l'association d'éducation populaire **Réseau Salariat** qui réunit des travailleuses et des travailleurs de tous horizons : salarié·e·s d'associations, d'entreprises et de la fonction publique, syndicalistes, mais encore retraité·e·s, entrepreneuses et entrepreneurs, chômeuses et chômeurs, parents et étudiant·e·s. Son objectif est de prolonger, diffuser une pensée révolutionnaire orientée vers l'appropriation collective des moyens de production (aussi bien industriel que sanitaire, culturel, éducatif...) et l'octroi à toutes et à tous d'un salaire à vie. Vous pouvez avoir plus d'info sur le Réseau Salariat ici : http://www.reseau-salariat.info/?lang=fr.





Quels sont les grands axes de la réforme fonction publique ?

Comme on pouvait le craindre suite au rapport du Comité d'Action Publique 2022, le dynamitage de la fonction publique est en marche.

Le projet de loi sur la fonction publique (loi Dussopt) a été présenté mercredi 27 mars en conseil des ministres.

Une contractualisation grandissante en termes d'effectifs et de diversité des postes occupés :

- Des emplois de direction pourront être occupés par des non fonctionnaires. Cela laissera libre cours aux recrutements clientélistes ou relationnels et pourvus de conflits d'intérêt.
- Un nouveau contrat, le contrat de projet, va être crée : un CDD de 6 ans, non renouvelable et n'ouvrant droit ni à une titularisation ni à un CDI. Il peut par ailleurs être rompu par l'employeur. Précarité quand tu nous tiens...
- Dans la fonction publique d'État il sera possible de recruter directement en CDI sur certains postes, sans pour autant avoir le statut de fonctionnaire.

Mobilités forcées et départs volontaires :

On ne se contente pas d'essayer de ne plus recruter de fonctionnaires, on veut aussi faire partir ceux qui sont déjà là!

- Durcissement des contraintes de durée d'occupation de certains postes
- Création d'un mécanisme de rupture conventionnelle à l'amiable de contrats pour le personnel contractuel
- Possibilité pour les fonctionnaires d'un départ par démission ouvrant droit à une indemnité.

Facilitation de la privatisation des services public

Faire gérer des crèches publiques par des organismes privés ou encore déléguer les régies gérant l'eau au privé, cela devrait bientôt être facilité par la loi. Le passage de mission gérées par des entités publiques à des organisations de droit privé va être facilité.

En effet, avec le « détachement d'office », un fonctionnaire pourra être détaché sous CDI dans une entité de droit public ou privé si celle-ci gère un service public industriel et commercial.

L'exemple de la régie soulève bien les problèmes causés par le fait qu'une entreprise privée gère un service public : c'est une ressource collective qui doit être gérée pour le bien de tous. Les enjeux sont écologiques et sociaux. Un tarif progressif de l'eau pour les particuliers permet par exemple d'éviter le gaspillage et de garantir les besoins de première nécessité à tout le monde.

Nous sommes très attaché·e·s à notre service public et croyons que d'autres solutions sont possibles.

C'est pourquoi nous organisons ce **débat en présence de Bernard Friot** pour montrer en quoi cette loi, fruit des doctrines néolibérales, est un grand danger et que ce n'est pas une fatalité qui est inévitable.